

Les Bordes sur Arize
ARIÈGE-PYRÉNÉES



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 OCTOBRE 2023

Date de la convocation 19/10/2023

L'an deux mille vingt-et-trois, le VINGT-QUATRE OCTOBRE, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Frédéric CAMPS, maire.

Présents : Frédéric CAMPS, Dominique DUFOSSÉ, Michel MERIC, Patrick LAFONT, François CHAUVET, Séverine COMMENGE, Steeve DENOY, Sylvie GOUZY, Aurélie MIR, Jérôme PEREIRA-NANTERRE, Marie-Ange POUILLET, Gilles de SAINT BLANQUAT, Gilberte VALERO.

Procurations : Serge KOSMINSKY à Séverine COMMENGE, Alain CABÉ à Gilberte VALERO

Absents :

Secrétaire de séance : Séverine COMMENGE

2023-058 – Subvention d'équilibre au budget CCAS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que dans sa délibération n° 2023-026 du 13 avril 2023 correspondant au vote du budget principal, le BP 2023 dans son article 657362 « CCAS » prévoyait une participation financière au budget annexe CCAS pour un montant de 30199€.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que cette subvention annexe CCAS doit être délibérée en conseil municipal afin d'autoriser le mouvement des fonds au budget CCAS.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de bien vouloir délibérer sur cette subvention d'équilibre au budget annexe CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VALIDE la subvention d'équilibre au budget annexe CCAS pour un montant de 30199 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document concernant cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Séverine COMMENGE

P/O

Le Maire,
Frédéric CAMPS



Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 009-210900619-20231024-DELIB_2023_058-DE

S²LO